

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 01 FEVRIER 2017

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 01 Février 2017 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. HAGHEBAERT, Mme FEVRIER, M. ABRAHAM, Mme CARNEZAT, M.
LAVIER, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme DERIEUX, M. PECHER
Adjoints au Maire,
MM. HEBERT, HAUTELIN, Mme DESMONS, M. FOURNEL, Mmes GUET,
CARRIAU, DEDENON, BONNARD, SIMON, MM. PATRIGEON, BOUQUET,
RAISSONNIER, Mmes DELPHINE, PEYRIDIEU, M. ROLLION, Mmes
CALMETTES, CHOBERT, M. MARCHETTI,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. MONCHIERI pouvoir à M. SZEWCZYK
Mme COLIN pouvoir à Mme BEDU
M. LECLOU pouvoir à M. LAVIER
M. GABORET pouvoir à M. ROLLION

Absent : M. LOUIS

Madame PEYRIDIEU est élue Secrétaire de Séance.

I LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/12/2016

Est approuvé à l'Unanimité

II INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté d'Agglomération Montargoise, ayant notamment pour objet d'intégrer les modifications apportées par les nouvelles dispositions législatives et d'ajouter la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (dite GEMAPI) dès 2017
(Adopté à l'Unanimité)

III ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Au regard des modifications apportées par divers textes législatifs et réglementaires, le Conseil Municipal approuve l'actualisation de son Règlement Intérieur
(Adopté à l'Unanimité)

IV RESTAURATION DU MOULIN BARDIN

Le Conseil Municipal approuve la réalisation de l'opération de restauration du Moulin Bardin, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, pour un coût prévisionnel de travaux estimé à 653.109 € HT, et décide de solliciter des subventions auprès de la Fondation du Patrimoine, de l'Etat et du Département (au titre de l'appel à projets 2017 d'intérêt communal)
(Adopté à l'Unanimité)

V FINANCES

Par délibération du 29 Mai 2002, la Ville a accordé à VALLOGIS (SA HLM de Montargis à l'époque) sa garantie financière à hauteur de 50% pour un prêt de 285 585 €uros, souscrit auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE, et destiné à financer la construction de 4 logements individuels aux Hautes Varennes à AMILLY.

Suite à la renégociation de ce prêt, qui passe d'un taux actuariel de 2,35 % à un taux fixe de 1,44 %, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la garantie financière de la Ville à hauteur de 50% du nouveau prêt de 180.219,17 € (soit le montant du capital restant dû au 31/12/2016) à contracter par VALLOGIS
(Adopté à l'Unanimité)

VI AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Est approuvé, par application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville au cours de l'année 2016 (montant total des acquisitions : 61.248,69 €; montant des cessions : 139.497,87 €)

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Afin de procéder à la régularisation foncière de parcelles destinées au domaine public communal, il est pris acte de la déclaration d'abandon perpétuel, au profit de la Ville, de la parcelle cadastrée CN n°599 de 79 m² située rue de la Cheminée Peynault, qui sera classée dans le domaine public de la voirie routière (Adopté à l'Unanimité)

3°) Dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace naturel des Savoies et des Népruns, dans la Vallée du Loing, une demande d'autorisation de défrichement sera déposée auprès du Préfet du Loiret, préalablement au démarrage des travaux de dessouchage d'une zone de peupleraies (Adopté à l'Unanimité)

4°) Est approuvée l'adhésion de la Ville d'Amilly à la Fondation du Patrimoine en 2017 pour un montant de 500 € (Adopté à l'Unanimité)

5°) Il est décidé de soutenir l'action du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret en y adhérant au titre de 2017 pour un montant de 1.169,10 € (Adopté à l'Unanimité)

VII EDUCATION

Il est décidé d'attribuer aux coopératives scolaires :

- 12.904 € de subventions annuelles pour 2017, soit 4.560 € pour les écoles maternelles et 8.344 € pour les écoles élémentaires,
- 15.675 € de subventions pour les projets d'écoles 2017 (spectacles, sorties scolaires...), soit 285 € par classe.

(Adopté à l'Unanimité)

VIII ENFANCE / JEUNESSE

Dans le cadre de l'organisation de 6 classes à thèmes dans les écoles en 2017, une subvention sera sollicitée auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), à hauteur d'un montant de 6.000 €, pour un budget prévisionnel total de 23.230 €.

(Adopté à l'Unanimité)

IX SPORTS

Dans le cadre de l'organisation sur Amilly de l'arrivée de la 2^{ème} étape de la course cycliste Paris-Nice le lundi 06 Mars 2017, est approuvée la mise à disposition par la Ville des agents municipaux, du matériel technique et des locaux communaux nécessaires à la manifestation. Une convention sera conclue avec la Société organisatrice A.S.O. (Amaury Sport Organisation), l'AME et l'Association « Les Roues dans l'AME » afin de fixer les engagements de chacune des parties.

(Adopté à l'Unanimité)

X CULTURE

1°) Dans le cadre de la programmation prévisionnelle 2017 du Centre d'Art contemporain des Tanneries, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, avec les différents partenaires et artistes, les contrats de résidence, les conventions de prêts et de dépôts d'œuvres, les contrats avec les intervenants des rencontres publiques et conférences et tous documents nécessaires à la réalisation de cette programmation artistique et culturelle. Une subvention supplémentaire pour la programmation artistique 2017 sera sollicitée auprès de la DRAC Centre Val de Loire pour un montant attendu de 20.000 €.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Il est décidé d'attribuer une subvention de 5.000 € au Collège Schuman pour l'organisation de deux séjours linguistiques d'élèves de 3^{ème} et 4^{ème} dans la Ville jumelle espagnole de Vilanova del Cami, prévus en mars et en octobre 2017.

(Adopté à l'Unanimité).

XI RESSOURCES HUMAINES

1°) Sont approuvés :

- la transformation au 1^{er} février 2017 du poste de gestionnaire des marchés publics en poste accessible à des candidats relevant du cadre d'emplois des techniciens (B),
- la création à compter du 1^{er} mars 2017 :
 - d'un poste d'agent chargé d'accueil et d'état civil à temps complet accessible à des candidats relevant des cadres d'emplois des adjoints administratifs (C) ou justifiant d'une expérience confirmée, ou à défaut par voie contractuelle,
 - de deux postes d'adjoint technique à temps complet accessibles à des candidats relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques (C) ou justifiant d'une expérience confirmée,
- la reconduction à compter du 1^{er} mars 2017, pour 2 ans, des postes de chargé de la communication et des relations publiques et de chargé du projet artistique et du développement culturel à temps complet pour le Centre d'Art Contemporain des Tanneries.

(Adopté à l'Unanimité).

2°) Le Conseil Municipal décide :

- de reconduire l'adhésion de la Ville au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, à compter du 1^{er} mars 2017, moyennant un taux de cotisation de 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel,
- de conclure une convention avec le Docteur MIMOUN pour les visites médicales obligatoires assurées par un médecin agréé (honoraires fixés à 25 € par visite).

(Adopté à l'Unanimité)

XII COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Décisions des 04/01 et 06/01/2017 : Animations à la médiathèque – Conclusion de contrats avec les prestataires suivants :

Prestataires	Animation	Date	Montant
Association A NIGHT IN GATINAIS	Concerts de jazz	03/02 et 24/03	700 € net
Association LE DIABOLOBUS	Jouez en famille	17/02	105 € net
Thierry LEQUENNE LIBRAIRIE L'ANGE BLEU	Prix Mangawa 2017	14/03	230 € TTC
Association 45 TOUR	Rencontre musicale	05/05	710 € net
Association 45 TOUR	Lecture musicale pour enfants	30/09	710 € net
Association THEATRE DES VALLEES	999 lectures d'hiver	20/01	200 € net

Décision du 12/01/2017 : Saison musicale 2016/2017 – Conclusion d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le prestataire suivant :

Prestataire	Date du concert	Lieu	Montant
Association Les Folies Françaises	15/03/2017 Master classe et mini concert	Auditorium de la Médiathèque	1.700 € TTC

Décision du 16/01/2017 : Contrat de cession de droits d'auteur pour l'achat des droits d'exploitation de 10 photos numériques des Tanneries avec Takuji SHIMMURA pour 715 € TTC

RENOUVELLEMENT D'ADHESION

Décision du 09/01/2017 : Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association des Maires du Loiret (cotisation 2017 : 2.809,69 €)

**Affiché le 06 Février 2017
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY